

*Initiatives ministérielles*

taires que je viens de décrire. La population de la province d'Ontario en souffre.

Monsieur le Président, plusieurs se sont prononcés contre ce projet de loi C-32 et son prédécesseur le projet de loi C-69. Je vais vous lire quelques extraits ici de ce que des personnes bien informées dans ce dossier avaient à dire.

[Traduction]

Lise Corbeil Vincent de l'Organisation nationale contre la pauvreté a dit, comme le rapporte un article dans *The Ottawa Citizen*, et je cite en substance: «C'est une catastrophe pour les Canadiens.»

Ce programme, celui dont nous parlons et qu'on veut modifier, a pour objet de venir en aide au 1,9 million de Canadiens qui touchent des prestations d'aide sociale et n'ont pas beaucoup d'armes pour se défendre. Les moyens dont ils disposent pour se faire entendre sont très limités. Bien souvent, ce sont ces mêmes personnes qui, malheureusement, sont des analphabètes fonctionnels ou qui ne peuvent pas ou ne veulent pas utiliser les moyens qui existent pour exprimer leurs doléances.

Permettez-moi de lire quelques autres passages. En voici un autre: «Les pauvres vont devenir plus impuissants que jamais, à mesure que l'aide déjà maigre du gouvernement va diminuer.» C'est aussi de Lise Corbeil Vincent.

Une dernière citation de Viola Robertson, du Conseil des autochtones du Canada: «Un nombre important d'autochtones canadiens dont les conditions de vie n'ont déjà rien à envier au tiers-monde sombreront encore plus dans la misère, tant que les compressions budgétaires l'emporteront en importance sur les vies humaines.»

C'est la triste réalité.

Dans la circonscription que je représente, Glengarry—Prescott—Russell, le taux de chômage est très élevé. Ces dernières années, du fait de la récession, attribuable en grande partie à la politique économique du gouvernement, et du fait de certaines lois adoptées antérieurement par la Chambre, notamment les changements apportés aux dispositions de l'assurance-chômage, la liste des assistés sociaux s'est allongée considérablement.

[Français]

Et en même temps que le taux de chômage augmente dans ma circonscription, monsieur le Président, le gouvernement fédéral annonce qu'il coupera les transferts aux provinces. La province ensuite bien sûr coupera ou du moins n'augmentera pas ses transferts aux municipalités, ces dernières étant les plus proches des contribuables et, étant au bout de la ligne et sans défense, doivent payer bien sûr le bien-être social à ceux qui en ont besoin et sont incapables ensuite d'aller percevoir ces fonds-là des niveaux supérieurs de gouvernement.

C'est le cas dans Prescott—Russell, c'est le cas également dans Stormont—Dundas—Glengarry, comme c'est le cas dans d'autres circonscriptions rurales en Ontario.

[Traduction]

On a une idée fausse qu'en Ontario tout le monde a de l'argent puisque c'est une province plus prospère que les autres. Il y a encore des gens, je pense, dans d'autres régions de notre pays qui définiraient un Ontarien pauvre comme quelqu'un qui lave sa propre Cadillac ou quelque chose de ce genre. Eh bien, la réalité est naturellement bien différente.

La région que je représente, et je pense ici au comté de Prescott, en particulier, a un taux de chômage d'environ 15 p. 100 et un nombre très élevé d'assistés sociaux et certains de ses habitants vivent dans des conditions qui ne sont certainement pas celles que nous souhaiterions pour eux.

[Français]

Alors, monsieur le Président, il est encore temps, pour le gouvernement d'en face. Je leur demande de retirer ce projet de loi, cette mesure budgétaire si injuste à l'endroit des moins bien nantis. Qu'ils pensent un peu et ils vont voir que ces coupures qui sont présentement imposées à des provinces qui sont soi-disant plus riches que les autres, sont en fait des coupures budgétaires non aux provinces, non aux gouvernements provinciaux, non aux ministres personnellement, mais ce sont des coupures qui affecteront les bénéficiaires d'assistance sociale dans ces provinces.

Et c'est pour eux, monsieur le Président, que nous sommes concernés. Nous sommes ici à titre de parlementaires pour défendre ceux et celles qui sont le moins capables de se défendre eux-mêmes.

[Traduction]

C'est pourquoi je demande à nos collègues d'en face de réfléchir très sérieusement à ce projet de loi. Ils ont eu la possibilité de prendre le temps de réfléchir après que la question a été soumise à la Cour suprême du Canada à propos du projet de loi C-69. La Cour suprême a effectivement dit, au moins dans une certaine mesure, que le gouvernement a le pouvoir légal de promulguer un tel projet de loi—et je dis bien dans une certaine mesure, parce que sur un point la décision n'était pas très claire. Mais, il est inutile de dire que même s'il avait légalement le droit de le faire, il n'a certes pas ce que je considère être le droit moral de réduire les prestations à verser aux Canadiens les plus pauvres.

Quand on parle des paiements de transfert aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, c'est exactement ce à quoi nous faisons allusion; nous parlons de l'argent destiné à l'enseignement et à